

## Dernières nouvelles d'Al Araqib

Le 28 août 2018 Sheik Sayah al-Turi a été condamné par le tribunal de Beersheba à 10 mois de prison et à une amende de 36.000Nis = 8484€ en ajoutant une peine de cinq mois avec sursis lorsqu'il retournera à Al'Araqib. Selon la loi israélienne Sheik Sayah soit un intrus sur la terre d' Al' Araqib.

### Ce qui s'est passé avant

Le 20 avril 2015 après la 83ème démolition d'Al' Araqib depuis le 27 juillet 2010, Sheik Sayah reçoit un document, étant les frais à payer pour la démolition d'Al Araqib.

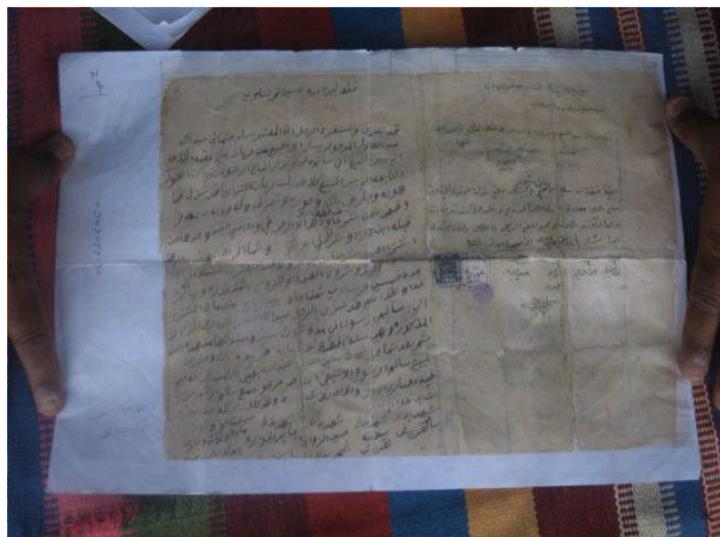


### La suite

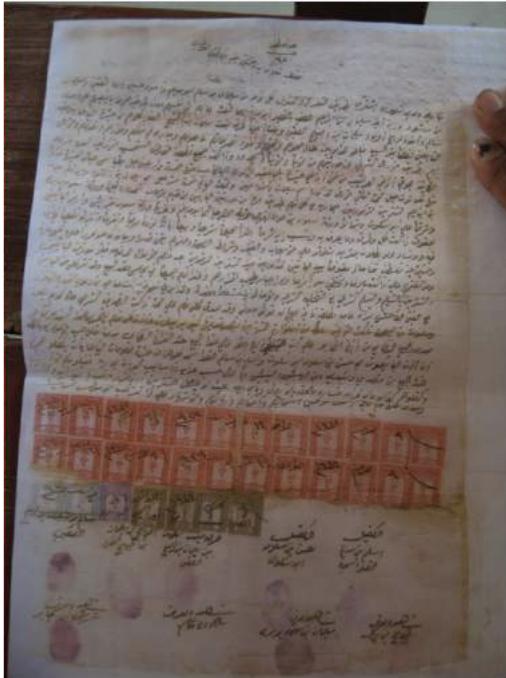
Depuis Sheik Sayah et les habitants ont été convoqués régulièrement au tribunal de Beersheva.

Le 13 janvier 2016, L'État israélien réclame par la bouche du juge du tribunal de Beersheba aux habitants d'Al Araqib le paiement de 2 millions de shekels (environ 470 000 €) pour la destruction de leur village en 2010 et 5000 shekels (près de 1 200€) pour chaque jour d'occupation de leur propre terre. Depuis, le Sheik a été convoqués à plusieurs reprises au tribunal de Beer-Sheva.

Le tribu Al-Turi possède plusieurs documents: titres de propriété, contrats d'achat et de vente et avis d'impôts payés qui indiquent que leurs ancêtres habitaient dans la région de Beer Sheva, où ils cultivaient de la terre fertile. Quelques exemples des documents.



Titre d'achat de terre à al-Araqib (1905). Il porte le cachet officiel du gouvernement ottoman



Le titre d'achat a été officiellement renouvelé en 1929 et porte le cachet des autorités du Mandat britannique.

GOVERNMENT OF PALESTINE		No. D 768910	
كتابه بـ ٧٦٨٩١٠			
District	بلدة	Registration No.	رقم
Sub-District	قرية	Police No.	رقم
Village	البلدة		
Kind of Tax		Amount	قيمة
مع الخواص		ل.ل. ميل	ل.ل. ميل
House and Land Tax		ل.ل. ميل	ل.ل. ميل
Road Property Tax		ل.ل. ميل	ل.ل. ميل
Union Property Tax		ل.ل. ميل	ل.ل. ميل
Animal Tax		ل.ل. ميل	ل.ل. ميل
Tithes		ل.ل. ميل	ل.ل. ميل
Other Taxes		ل.ل. ميل	ل.ل. ميل
TOTAL		ل.ل. ميل	ل.ل. ميل
Received from		ل.ل. ميل	ل.ل. ميل
the sum of		ل.ل. ميل	ل.ل. ميل
on a site of		ل.ل. ميل	ل.ل. ميل
Date		ل.ل. ميل	ل.ل. ميل

23/11/1946

GOVERNMENT OF PALESTINE		No. G 378129	
كتابه بـ ٣٧٨١٢٩			
Billed to Tax Payer Register		دليلاً بالضرائب	
District		بلدة	رقم
Sub-District		قرية	رقم
Village		البلدة	رقم
Kind of Tax		Amount	قيمة
مع الخواص		ل.ل. ميل	ل.ل. ميل
House and Land Tax		ل.ل. ميل	ل.ل. ميل
Road Property Tax		ل.ل. ميل	ل.ل. ميل
Union Property Tax		ل.ل. ميل	ل.ل. ميل
Animal Tax		ل.ل. ميل	ل.ل. ميل
Tithes		ل.ل. ميل	ل.ل. ميل
Other Taxes		ل.ل. ميل	ل.ل. ميل
TOTAL		ل.ل. ميل	ل.ل. ميل
Received from		ل.ل. ميل	ل.ل. ميل
the sum of		ل.ل. ميل	ل.ل. ميل
on a site of		ل.ل. ميل	ل.ل. ميل
Date		ل.ل. ميل	ل.ل. ميل

Reçus de paiement d'impôts datant du Mandat britannique

Le juge a examiné les titres et justificatifs des droits de propriété des résidents d'Al Araqib.

L'État israélien nie ces documents des Bédouins et se réfèrent à sa propre interprétation juridique selon laquelle ces terres seraient "mewat", c'est à dire des terres mortes et non cultivées. Depuis l'Empire Ottoman les terres mewat appartiennent à l'État. Alors que des documents et des cartes d'archives montrent bien que les alentours de Beer Sheva n'étaient pas mewat, les Bédouins arabes sont vus par l'État d'Israël comme des intrus sur leurs terres ancestrales. Leurs documents de famille, titres de propriété, contrats d'achat et de vente et avis d'impôts payés, ne sont pas reconnus comme valides.

Afin de renforcer la base juridique de ces actes de vol, le gouvernement israélien et ses tribunaux ont profité du fait que la propriété foncière bédouine avait toujours été fondée sur des lois traditionnelles. Le gouvernement israélien ne reconnaît pas ces et non plus les documents des propriétés foncières qui ont été enregistrés dans l'enregistrement foncier ottoman.

Le jugement a été reporté plusieurs fois.

## Entretemps les destructions continuèrent....



<— La 120ème fois, le 25 octobre 2017,



La 132ème fois, le 16 août 2018 —>



<— Il ne reste presque plus rien du village  
Al Araqib  
(photos Facebook Aziz et Salem)



Al Araqib avant la destruction, le 27 juillet  
2010 , photo Aziz Al Turi —>

Manifestation près Rahat contre les démolitions des villages bédouins, 4000 participants, 16 octobre 2016



## Le 28 août 2018 le Tribunal de Beersheba condamne Sheik Sayah à 10 mois de prison et une amende de 36.000 NIS (8484€)



Le 28 août de NegevCoexistenceForum-Dukium annonce sur Facebook:  
 Nous avons le regret de signaler que le tribunal a rejeté aujourd'hui l'appel du sheik Sayah a-Turi du village d'Al Araqib et qu'il commencera à purger 10 mois de prison le 16 septembre.

Sheik Sayah est un héros qui a lutté pendant dix ans pour ses droits. Au cours du procès, l'État a même admis que l'acte d'accusation à son encontre visait à affaiblir la lutte contre Al Araqib, même si le procès de la propriété foncière est toujours en cours. Nous sommes aux côtés de Sheik Sayah et de tous les habitants des villages qui luttent pour leurs droits.

**Ensuite, étant interviewé, Sheik Sayah rappelle que le procès juridique concernant la validité des documents fonciers est toujours en cours !**

“S'ils veulent négocier avec moi pour que j'évacue mon terrain, je ne suis pas d'accord et je n'accepterai pas cela, je n'évacuerai pas, parce que je sais très bien que mon cas repose sur des mensonges et non sur la justice. Ils veulent que je transige. Je ne transigerai pas tant qu'aucune décision judiciaire ne sera prise concernant ma revendication de propriété. Si j'ai le droit sur la terre, alors j'y reste, mais si je n'ai pas le droit, je partirai. Et je n'ai jamais agi avec outrage au tribunal et j'ai toujours respecté la police de venir à l'un ou l'autre droit à leur demande. J'agis en conformité avec la loi et j'attendrai que la loi décide de ma demande de propriété. Sans cette décision, je n'évacuerai pas le terrain. Jamais.”

L'interviewer: “Si j'ai bien compris, ils vous ont donné un ultimatum: soit vous partez, soit vous allez en prison pendant 10 mois?”

Sheik Sayah:" Si j'accepte d'évacuer, ils doivent prendre en compte mon arrestation et même supprimer mon cas. Ils m'ont dit personnellement, qu'ils retireraient toutes les allégations contre moi si j'évacuais le terrain, mais je ne le ferai pas tant qu'il n'y aura pas de décision sur mes revendications de propriété. Je le répète: je préfère être incarcéré. Encore une fois, ils doivent d'abord décider si j'ai le droit ou si je n'ai pas le droit à la terre. J'ai toujours respecté la loi et je le ferai toujours et je ne ferais jamais outrage au tribunal. Je suis un homme de la loi, mais malheureusement, l'État d'Israël ne respecte pas la loi. Il marche partout!"



Le matin du 29 août Aziz al Turi signale une voiture de police faisant un tour d'inspection à Al Araqib.

**Le NegevCoexistenceForum-Dukium invitait à venir manifester le 2 septembre à la jonction Levahim contre la condamnation de Sheik Sayah et la démolition continue d'Al Araqib.,**





Avec tout mon respect et sympathie pour Sheik Sayah al-Turi, touTEs les habitantEs d'Al Araqib et les militantEs, qui soutiennent la lutte pour le droit à leur terre.



Irène Steinert  
Paris-Amsterdam  
le 5 septembre 2018

Sources: Pages Facebook des habitants d'Al Araqib  
Powerpoint Aziz Al-Turi  
Negev Coexistence Forum-Dukium  
Amos Gvirtz: Criminalisation de la victime , 1-1-2018  
Irène Steinert: La situation des Bédouins en Israël